



Guide de candidature

Opportunité en milieu de travail : Éliminer les obstacles à l'équité

Appel de propositions 2026

Emploi et Développement social Canada



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Table des matières

Pg. 3 [Introduction](#)

Pg. 4 [Critères d'éligibilité](#)

Pg. 8 [Modèle de financement axé sur le résultat](#)

Pg. 10 [Proposition du projet](#)

Pg. 12 [Criteres d'évaluation et calendrier](#)

Pg. 13 [Comment remplir une demande](#)

1. Introduction

Vous êtes invité à soumettre une proposition dans le cadre de l'Appel de propositions 2026 « Possibilités en milieu de travail : Éliminer les obstacles à l'équité ». Veuillez lire attentivement ce guide afin de préparer votre candidature.

Ce guide offre un aperçu complet pour aider les candidats à naviguer dans le programme, comprendre les critères d'éligibilité, suivre le processus de demande et saisir la méthodologie d'évaluation.

Merci de lire attentivement ce guide pour vous préparer à votre candidature. Un glossaire des termes clés qui soutiennent et clarifient le contenu de ce Guide de candidature est disponible sur [le site web de l'Appel à propositions PMTEOE](#).

À propos du programme PMTEOE

Le programme PMTEOE est une initiative d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) qui soutient les employeurs assujettis à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi \(la Loi\)](#) dans leurs efforts pour promouvoir l'équité au sein des groupes désignés, à l'aide des stratégies sectorielles et des partenariats collaboratifs.

Maintenant, avec 2 millions de dollars disponibles chaque année, pour une durée maximale de trois ans, le programme PMTEOE mettra l'accent sur des progrès mesurables. Alors que les précédents cycles de financement ont privilégié la sensibilisation et l'éducation, l'Appel à propositions 2026 investira dans des initiatives novatrices, évolutives et axées sur les résultats qui vont au-delà de la sensibilisation pour en arriver à une mise en œuvre complète.

Pour appuyer ce travail, PMTEOE offre l'accès à un évaluateur tiers qui aidera les équipes à établir des mesures de référence et à appliquer des méthodes d'évaluation cohérentes tout au long du cycle de vie du projet.

Que vous soyez une entreprise, un organisme à but non lucratif, un établissement universitaire ou une coalition d'acteurs du changement, PMTEOE propose une plateforme pour tester des idées novatrices, bâtir des partenariats inclusifs et mettre en évolution ce qui fonctionne.

Les demandes doivent être soumises au plus tard le **27 février 2026 à 15 h (HE)** via le portail d'Impact Canada.

Impact Canada

Le programme PMTEOE est dirigé par EDSC, avec le soutien d'Impact Canada. Impact Canada est une équipe fédérale spécialisée dans la création de programmes qui produisent des résultats mesurables grâce à des modèles de financement nouveaux et créatifs.

L'évaluateur tiers

Pour renforcer la qualité et la cohérence de la mesure des résultats des projets et de l'apprentissage, le programme offrira l'accès à un évaluateur tiers pour tous les projets. Les objectifs de l'évaluateur incluent (mais ne se limitent pas à) :

- Renforcer les capacités des bénéficiaires à mesurer, suivre et rendre compte de l'impact des projets en utilisant les meilleures approches.
- Assurer une vérification objective et crédible des résultats à travers les projets de cet Appel.

- Offrir des conseils pratiques, des meilleures pratiques et des méthodologies d'évaluation standardisées pour soutenir une mesure cohérente au sein des projets de cet Appel et entre eux.

Cette aide vise à maximiser l'efficacité des projets, à améliorer la responsabilité et à favoriser l'apprentissage partagé pour une amélioration à long terme du secteur.

L'engagement avec l'évaluateur se déroulera tout au long du cycle de vie du projet. Bien que la participation soit obligatoire, le processus est conçu pour renforcer les capacités des projets, réduire le fardeau des bénéficiaires en matière de rapport obligatoire et garantir la cohérence entre les bénéficiaires de financement de l'Appel 2026 PMTEOE.

2. Critères d'éligibilité

Qui est admissible à présenter une demande?

- Les associations patronales au Canada (syndiquées ou non syndiquées).
- Les organisations non gouvernementales.
- Les organisations sans but lucratif.
- Employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale.
- Les établissements d'enseignement.
- **Nouveau** : Les particuliers*(constitué en société, ou disposé à se constituer en société).

** Les individus ou groupes d'individus sont encouragés à présenter une demande. Toutefois, pour être admissibles au financement, ils doivent établir une entité juridique canadienne (comme une société ou un organisme à but non lucratif) capable de conclure des ententes juridiquement contraignantes au Canada.*

Ne sont pas admissibles à présenter une demande :

- Les particuliers ou groupes non constitués en société qui refusent ou sont incapables de s'incorporer au Canada.
- Les organisations du secteur privé qui ne sont pas constituées en société au Canada.
- Les ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux, provinciaux ou municipaux).
- Les organisations situées à l'extérieur du Canada.
- Les entités qui ne peuvent conclure des ententes juridiquement contraignantes au Canada.

Remarque à l'intention des organisations situées, et exerçant leurs activités, au Québec

Les organisations situées et exerçant leurs activités au Québec doivent démontrer leur conformité à la *Loi M-30* du Québec avant de pouvoir recevoir un financement dans le cadre du programme PMTEOE.

Cette exigence existe parce que la *Loi M-30* régit la manière dont les organismes publics du Québec, y compris les agences gouvernementales, les municipalités, les commissions scolaires et autres organisations financées par des fonds publics, peuvent conclure des accords avec le gouvernement fédéral ou ses agences.

Votre organisation relève de la *Loi M-30*, vous devrez obtenir une autorisation formelle du *Secrétariat du Québec aux relations canadiennes* avant que le financement puisse être approuvé. Sans cette autorisation, toute entente avec PMTEOE pourrait être considérée comme invalide en vertu de la législation québécoise.

Pour plus d'information, consultez [la Loi sur le ministère du Conseil exécutif](#) (*Loi M-30*).

Qu'est-ce qui sera évalué?

Cette section présente les exigences fondamentales, les attentes et les critères d'évaluation des propositions de projet.

Toutes les demandes seront examinées attentivement par un comité indépendant composé d'experts du secteur concerné. Ce comité évaluera votre proposition en fonction des éléments suivants :

- La mesure dans laquelle votre projet est aligné sur les objectifs du programme PMTEOE.
- Le réalisme de votre plan et les ressources prévues.
- Si le projet est prêt en termes de capacité, avec des plans pour les ressources humaines, l'infrastructure et les échéanciers, en veillant à ce que les ressources nécessaires au projet soient pleinement définies, et
- Votre capacité à faire évoluer le projet et à mesurer les résultats.

Nous recherchons des projets qui démontrent un fort potentiel et des progrès clairs vers les objectifs définis pour le projet. Ces qualités contribuent à garantir que les initiatives financées ont un impact significatif.

Soumettre une demande ne garantit pas le financement, mais les candidatures complètes seront soigneusement examinées et considérées. Les décisions finales concernant le financement seront communiquées à tous les candidats.

Objectifs

L'objectif de l'Appel PMTEOE 2026 est de soutenir des projets capables de démontrer clairement comment leur conception répond aux objectifs fondamentaux du programme :

- Identifier et éliminer les obstacles à l'emploi pour les personnes appartenant à un ou plusieurs groupes désignés.
- Améliorer la représentation d'un ou de plusieurs groupes désignés au sein des milieux de travail, des groupes professionnels ou des secteurs où leur présence est faible.
- Accroître la compréhension, par les parties prenantes, des obstacles propres à l'industrie en matière de

diversité et d'inclusion, ainsi que des pratiques efficaces en gestion des ressources humaines pour y remédier.

- Développer de nouveaux outils et guides d'inclusion adaptés aux besoins spécifiques des secteurs d'activité.

En plus des objectifs du programme, les propositions doivent tenir compte des éléments suivants et les intégrer :

1. Accent sur les groupes désignés

Votre proposition doit démontrer comment seront déterminés et supprimés les obstacles à la carrière des membres des groupes désignés conformément à la Loi sur l'équité en matière d'emploi :

- Les femmes;
- Les autochtones;
- Les personnes handicapées;
- Les personnes qui font partie des minorités visibles.

2. Réduire la sous-représentation

Les projets doivent viser à réduire la sous-représentation dans les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale visé par la Loi, en particulier dans les secteurs et les professions où les groupes désignés sont le moins représentés.

Cela comprend :

- L'identification des obstacles à l'inclusion.
- La proposition de stratégies ciblées pour améliorer la représentation.
- L'établissement de cadres de reddition de comptes et d'indicateurs de rendement clés.

Les obstacles à l'inclusion peuvent comprendre l'identification et l'élimination de obstacles systémiques, structurels et culturels qui limitent l'accès, la participation et l'avancement équitables pour les groupes désignés. Cela comprend l'élaboration de stratégies concrètes qui permettent aux employés de s'engager pleinement et de s'épanouir dans leur environnement de travail.

3. Cibler des secteurs et des professions spécifiques

Votre projet doit porter sur au moins un des secteurs sous réglementation fédérale suivants, tels que :

- Services bancaires et financiers.
- Communications.
- Transports.
- Autres industries sous réglementation fédérale.

Dans ces secteurs, votre projet devrait identifier comment accroître la représentation des groupes désignés dans un ou plusieurs des groupes professionnels visés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, tel que :

1. Cadres supérieurs.
2. Cadres intermédiaires et autres gestionnaires.
3. Professionnels.
4. Semi-professionnels et techniciens.

5. Superviseurs.
6. Superviseurs (y compris métiers manuels et artisanaux).
7. Employés de vente et de service qualifiés.
8. Personnel administratif et de bureau.
9. Ouvriers qualifiés.
10. Personnel de bureau.
11. Employés de vente et de service intermédiaires.
12. Ouvriers semi-qualifiés.
13. Autres personnels de vente et de service.
14. Autres travailleurs manuels.

4. Établir des partenariats solides

Tous les projets doivent être fondés sur des partenariats impliquant une collaboration active avec des employeurs. Cela comprend :

- Le partage des responsabilités et de la prise de décisions.
- Des contributions financières ou en nature de la part des partenaires employeurs (aucun montant minimum requis).
- Des rôles et des engagements clairement définis dans des ententes.

5. Mettre en place des systèmes d'évaluation

En collaboration avec l'évaluateur tiers, les projets doivent inclure des systèmes permettant de suivre les progrès dans le temps. Cela peut inclure :

- Le développement d'outils, de formations ou de solutions numériques.
- La collecte et l'analyse de données.
- La production de rapports sur les résultats en matière d'équité tout au long du cycle de vie du projet.

Un évaluateur tiers peut offrir une évaluation objective des résultats de votre projet tout en travaillant en étroite collaboration avec vous. Il peut aider à concevoir des systèmes pratiques pour suivre les progrès, développer des outils et des solutions pour soutenir la mise en œuvre, et travailler avec votre projet pour s'assurer que les rapports sont clairs et cohérents.

Cette approche collaborative fournit des données vérifiables pour la prise de décision, renforce la responsabilité et soutient l'amélioration continue tout au long de la durée de votre projet.

6. Protéger la vie privée et les données

Les demandeurs doivent démontrer comment ils respecteront les exigences en matière de protection de la vie privée et des données, notamment :

- La conformité aux lois pertinentes (par exemple, la [Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada](#), la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#));

Tableau de répartition du financement

Phase	Période	Financement
Demande	Le 5 janvier 2026 – 27 février 2026	S/O
Année 1: Développement	Printemps 2026	Jusqu'à 500 000 \$
Année 2: Mise en œuvre	Printemps 2027	Jusqu'à 500 000 \$
Année 3: Évaluation	Printemps 2028	Jusqu'à 500 000 \$
Fin du projet	Printemps 2029	Total: Jusqu'à 1.5 M\$

- L'assurance que l'auto-identification est volontaire;
- La protection de l'identité des personnes par le biais des pratiques de gestion des données sécuritaires et éthiques;
- Méthodes de stockage et d'anonymisation des données;
- Protocoles d'accès aux données et de consentement.

Les demandeurs sont encouragés à proposer des solutions novatrices et adaptées à leur secteur, qui reflètent les réalités de leur industrie et des communautés qu'ils souhaitent servir.

Les propositions solides démontreront un alignement clair avec les objectifs du programme PMTEOE, une capacité à passer à l'action, ainsi qu'un potentiel d'impact à long terme et évolutif.

3. Modèle de financement axé sur la performance

L'Appel PMTEOE 2026 offre jusqu'à 500 000 \$ par année pendant trois ans, selon un modèle de financement axé sur le résultat. Cette approche lie le financement à l'atteinte de résultats et de l'impact tels que définis par des objectifs spécifiques qui garantissent que les projets restent axés sur des résultats mesurables et une reddition de comptes.

Ce modèle offre aux projets, ainsi qu'à leurs partenaires employeurs, des voies structurées pour accéder au financement à mesure que les résultats clés sont atteints, tout au long de chaque année du projet. Ces atteintes favorisent ainsi des progrès durables et des résultats concrets.

À mesure que les candidatures et leurs partenaires employeurs atteignent ces jalons au cours de chaque année de projet, des fonds supplémentaires sont débloqués. Ce modèle encourage une planification rigoureuse, une progression continue et une démonstration claire des résultats en lien avec les objectifs du PMTEOE.

Vérification des étapes clés

Le programme PMTEOE vise à accroître la représentation des groupes désignés – les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font parti des minorités visibles – dans les milieux de travail sous réglementation fédérale en éliminant les obstacles systémiques, structurels et culturels à l'emploi. L'Appel de propositions 2026 met l'accent sur des progrès mesurables, avec un financement lié à l'atteinte de résultats spécifiques et vérifiables.

Les projets retenus incluront des stratégies pour identifier et éliminer les obstacles à l'emploi, améliorer la représentation dans les secteurs et les professions à faible diversité, et développer des outils et des pratiques qui favorisent l'inclusion. Les résultats prédéterminés comprennent l'établissement de données de référence sur la main-d'œuvre, la création de partenariats solides avec les employeurs, le déploiement de systèmes de suivi, l'achèvement de formations et la démonstration de changements organisationnels précoces.

Chaque année, les projets doivent fournir des preuves d'activités qui conduisent à, ou réalisent, une augmentation de la représentation et des pratiques évolutives avec les partenaires employeurs. Tous les résultats seront vérifiés par un évaluateur tiers afin d'assurer la responsabilité et un impact durable.

Pour obtenir des éclaircissements sur les termes clés, les candidats sont encouragés à consulter le Glossaire des définitions disponible sur le site web du programme [insérer le lien].

Les versements de fonds dans le cadre de ce programme sont directement liés aux résultats obtenus aux étapes clés clairement définies. Les étapes clés de chaque projet seront adaptées à son secteur, à son approche et à sa conception, mais toutes les étapes clés doivent être :

- Spécifiques et mesurables.
- Vérifiées et documentées, avec le soutien d'un évaluateur tiers.
- Alignées sur le plan de travail et le cadre de résultats du projet.

Exemples d'activités menant aux résultats :

- **Établissement des données de référence** : soumission d'un ensemble complet de données de référence mesurant la représentation actuelle du ou des groupes désignés au sein des lieux de travail participants.
- **Mise en œuvre du partenariat** : soumission des accords de partenariat signés décrivant les responsabilités partagées, les protocoles de données et les contributions financières ou en nature, le cas échéant.
- **Déploiement de systèmes de suivi** : lancement et utilisation démontrée d'outils ou de systèmes numériques approuvés pour la mesure continue des résultats de la main-d'œuvre.
- **Formation du personnel et des parties prenantes terminée** : documentation de toutes les sessions de formation pertinentes sur les pratiques de mesure, de confidentialité et d'inclusion.
- **Progrès organisationnels vérifiés** : confirmation par un évaluateur tiers des premiers résultats, tels que les nouvelles initiatives de recrutement, les activités d'engagement ou l'adoption de nouvelles pratiques en matière de ressources humaines (RH).
- **Résultats intermédiaires et finaux** : preuves documentaires et données démontrant une augmentation de la représentation ou des indicateurs intermédiaires, comme indiqué dans la proposition du projet et validé par l'évaluateur tiers.

Résultats qualitatifs ou quantitatifs

- **Résultats quantitatifs** : impliquent généralement des données telles que l'augmentation de la représentation des groupes désignés, la réalisation d'enquêtes ou le nombre de partenaires intégrés. Ceux-ci peuvent être vérifiés grâce à la soumission de données, de rapports et des systèmes d'évaluation examinés par l'évaluateur tiers.
- **Résultats qualitatifs** : comprennent généralement les changements documentés dans les politiques, la démonstration de pratiques inclusives ou les preuves d'une amélioration de la culture organisationnelle. Ceux-ci peuvent être vérifiés à l'aide d'entretiens, de groupes de discussion, d'études de cas narratives, d'examen des politiques et d'évaluations des commentaires des parties prenantes.

Conseils généraux

- Chaque étape doit être étayée par des preuves vérifiables, déterminées en consultation avec l'évaluateur tiers.
- Les résultats obtenus aux étapes clés seront examinés et validés avant le déblocage de fonds. Les projets qui ne respectent pas les étapes requises peuvent subir un retard ou ne pas être éligibles à la prochaine tranche de financement.

4. Proposition du projet

Globalement, les projets sont censés engendrer des améliorations durables qui augmentent la représentation d'un ou plusieurs des groupes désignés au fil du temps.

Le PMTEOE s'attend à ce que les personnes candidates établissent une base solide durant la première année, qu'ils développent et adaptent leur projet durant la deuxième année, et qu'ils démontrent des résultats mesurables et une viabilité durant la troisième année — assurant ainsi une évolution du projet de sa mise en place à une transformation à long terme.

Phase de la demande

Les candidatures doivent soumettre une proposition complète démontrant leur préparation et leur alignement avec les objectifs du PMTEOE. La proposition doit présenter un plan clair abordant l'alignement, la faisabilité, le potentiel évolutif et des résultats mesurables, soutenu par des partenariats avec des employeurs soumis à la réglementation fédérale. Le comité d'examen vérifiera l'engagement de base, l'alignement et évaluera la faisabilité du projet avant de prendre des décisions de financement.

Année 1: Développent

Objectif : Établir une base pour le succès en développant des outils et des ressources validés, en collaborant avec l'évaluateur tiers et en finalisant les plans de mise en œuvre. Veiller à ce que toutes les activités soient prêtes pour le déploiement et entièrement alignées avec les activités du programme PMTEOE.

Au cours de la première année, les projets doivent établir une solide fondation pour la mise en œuvre.

Les candidats doivent :

- Collaborer avec l'évaluateur tiers pour construire un ensemble de données de référence et un cadre de mesure qui soutiennent le suivi de l'impact à long terme.
- Établir une forte adéquation avec les objectifs du PMTEOE en identifiant clairement les groupes désignés et les secteurs, soutenus par une analyse de la main-d'œuvre et un engagement des parties prenantes.
- Renforcer la faisabilité grâce à une structure projet détaillée, un plan de ressources et un calendrier réaliste.
- Démontrer la préparation organisationnelle et celle des partenaires, des stratégies d'atténuation des risques et le respect des exigences en matière de confidentialité des données.
- Poser les bases de l'évolutivité en introduisant des outils, des processus et des stratégies d'accueil des employeurs standardisés qui pourront être adaptés ultérieurement.

- Se préparer à la mesure en définissant des résultats et des indicateurs, en planifiant la collecte de données de référence et en intégrant des méthodes qualitatives dans la conception.

Les résultats attendus de la première année incluent, mais ne se limitent pas à :

- Un plan de travail finalisé, un calendrier et une stratégie d'atténuation des risques.
- Des accords de partenariat signés avec des rôles, des responsabilités et des protocoles de partage de données clairs.
- Un plan de travail, un calendrier et un registre des risques finalisés.
- Des plans de formation développés pour les employeurs et les équipes de projets, si nécessaire.
- Mise en place initiale d'outils de suivi numérique et de systèmes de collecte de données sécurisés.
- Achèvement de la formation du personnel et des partenaires pour les processus de mesure.
- Engagement et consultation continus des parties prenantes.
- Politiques et protocoles pour la confidentialité et la protection des données.

Année 2: Croissance et adaptation

Objectif : Passer de la planification à l'exécution en déployant des outils et des ressources, en suivant les indicateurs de performance par rapport à la base de référence établie, et en affinant les approches de mise en œuvre. Commencer à démontrer des progrès mesurables et se préparer à l'évolutivité et à l'adoption.

Attentes du programme à la deuxième année:

- **Sensibilisation :** les candidats doivent décrire de nouveaux partenariats, activités et résultats qui s'appuient sur les fondations de la première année.
- **Amélioration de la faisabilité :** continuer à affiner les processus et à gérer les risques émergents tout en maintenant une collaboration solide avec les partenaires.
- **Mesure intermédiaire :** mettre en œuvre des systèmes de suivi avec les partenaires employeurs et commencer à analyser les données préliminaires pour informer les ajustements.
- Les candidats doivent décrire des stratégies pour élargir les partenariats, augmenter les activités et produire des résultats qui s'appuient sur les réalisations de la première année, positionnant ainsi le projet pour une croissance et un impact plus large.

Les résultats attendus pour le financement de la deuxième année comprennent, mais ne se limitent pas à :

- Une analyse de référence des données démographiques de la main-d'œuvre identifiant les lacunes de représentation.
- Un cadre de mesure co-développé adapté à chaque employeur.
- En s'appuyant sur la première année : des outils de suivi numérique et des formations applicables prêtes pour mise en œuvre.

- Un plan de mise en œuvre de la deuxième année complété, décrivant les activités, les échéanciers et les résultats attendus.
- Des preuves d'un engagement fort et soutenu des partenaires.
- Vérification que les résultats sont conformes à la proposition originale.

Année 3 : Rendement et viabilité

Objectif : La troisième année vise à démontrer l'impact et comment les succès du projet peuvent être reproduits et déployés dans d'autres domaines, y compris, mais sans s'y limiter, les secteurs, les lieux de travail, les populations et d'autres régions.

Au cours de la troisième année, le programme s'attend à :

- **Mesure des résultats complète :** démontrer des progrès clairs vers les objectifs de représentation en utilisant des méthodes quantitatives et qualitatives.
- **Planification de l'évolutivité :** présenter une stratégie crédible pour reproduire les résultats au-delà du projet pilote (comme défini ci-dessus), y compris, mais sans s'y limiter, des mécanismes de partage des connaissances.
- **Transfert de connaissances :** commencer à partager des outils, des ressources et des leçons apprises avec un public plus large pour encourager l'adoption.
- **Résultats finaux :** y compris, mais sans s'y limiter, la livraison d'outils, de protocoles et de directives standardisés permettant une mise en œuvre cohérente auprès d'employeurs divers.
- **Préparation et impact à long terme :** s'assurer que les décisions de conception soutiennent la responsabilité continue et l'adaptation après la fin du financement.
- Un rapport final résumant les principales activités, résultats et les apprentissages.

5. Critères d'évaluation et calendrier

Comment votre demande sera évaluée

Les candidats sont fortement encouragés à répondre directement à chaque critère d'évaluation dans leur soumission, en fournissant des exemples concrets, des documents de partenariat et des preuves d'engagement du secteur et des groupes désignés, lorsque cela est possible.

Chaque demande sera évaluée selon l'alignement, la faisabilité, le potentiel évolutif, la capacité d'être répliquer et la mesure des résultats.

Tableau : Résumé des critères d'évaluation de l'Appel de propositions PMTEOE 2026

Domaines d'évaluation	Raisonnement	Importance
1. Alignement	Le programme recherche des projets qui correspondent clairement aux objectifs du PMTEOE visant à accroître la représentation des groupes désignés dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.	30%
2. Faisabilité	Les candidats doivent démontrer que leur projet est réaliste, dispose de ressources suffisantes et est susceptible d'atteindre les résultats escomptés.	40%
3. Potentiel évolutif et de duplication	Le programme valorise les projets pouvant être adaptés ou étendus au-delà des partenaires initiaux.	20%
4. Mesure des résultats	Les candidats doivent démontrer qu'ils ont établi un plan initial et qu'ils sont prêts à mesurer les résultats.	10%

Calendrier de candidature

Le calendrier de candidature indiqué ci-dessous est susceptible d'être modifié ; toutefois, en règle générale, vous pouvez vous attendre à ce qui suit :

Description	Date
Lancement de l'appel de propositions	Le 5 janvier 2026
Date limite de dépôt des candidatures	Le 27 février 2026, 15:00 HE
Notification aux candidatures retenues	mars 2026

6. Comment remplir une demande

Renseignements généraux

Avant de commencer votre demande, veuillez confirmer les points suivants :

- Vos partenaires sont assujettis à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- Le projet cible au moins un groupe désigné et un secteur sous réglementation fédérale.
- Des discussions préliminaires ont eu lieu concernant l'accès aux données et la conformité en matière de protection de la vie privée.
- Votre équipe est prête à élaborer conjointement un cadre de mesure avec l'évaluateur tiers.

Soumission d'une demande :

- Postulez via le site Web d'Impact Canada.

- Soumettez votre demande dûment remplie avant le 27 février 2026, à 15 h, heure de l'Est.
- Vous pouvez enregistrer votre demande et y revenir plus tard pour la compléter.
- Les demandes incomplètes ou soumises en retard ne seront pas prises en considération.
- Les demandes peuvent être soumises dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour toute question concernant cette candidature pour veuillez contacter l'équipe PMTEOE par courriel :

EDSC.PMTEOE-WORBE.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Les demandes seront acceptées jusqu'à la clôture des candidatures. Veuillez noter que le délai de réponse peut aller jusqu'à 5 jours.

Les demandes complètes sont :

- Soumises dans les délais impartis via le site Web d'Impact Canada.
- Toutes les sections requises sont remplies.
- La planification en matière d'alignement, de faisabilité, d'évolutivité et de préparation à la mesure est démontrée.

Demandes incomplètes :

- Certaines sections sont laissées vides.
- Ne mentionnent pas clairement le ou les groupes ou secteurs désignés.
- Sont soumises après la date limite.
- Ne démontrent pas leur alignement sur les objectifs du PMTEOE.

Section 1: Renseignements sur le demandeur

Cette section recueille les informations de base sur votre organisation et les personnes-ressources principales.

1.1 Titre de votre proposition de projet (maximum 25 mots)

Fournissez un titre concis et descriptif qui reflète l'objectif principal de votre projet. Ce titre pourrait être rendu public.

1.2 Décrivez votre proposition de projet en une phrase en utilisant un langage clair et simple (150 mots)

Afin de garantir la clarté pour tous les évaluateurs et de fournir un résumé concis et accessible au grand public de votre projet.

1.3 Organisation principale / Groupe

Indiquez le nom et les détails juridiques de l'organisation qui dirigera le projet et recevra le financement si elle est sélectionnée.

1.3.1 Nom de l'organisation / du demandeur : Nom courant utilisé dans les opérations.

1.3.2 Nom légal complet : Nom officiel enregistré (si incorporé).

1.3.3 Adresse : Adresse postale complète incluant la ville, la province, le code postal et le pays.

1.3.4 Courriel professionnel : Courriel principale pour la correspondance.

1.3.5 Numéro de téléphone professionnel : Numéro principal de la personne contact.

1.3.6 URL du site web de l'organisation/du candidat (si disponible) : site web de l'organisation permettant aux évaluateurs d'en savoir plus sur vos activités et vos projets.

1.3.7 Comptes de l'organisation/du candidat sur les réseaux sociaux (si disponibles) : vous êtes invité à partager les liens vers ces comptes.

1.4 Catégorie du demandeur

Sélectionnez la catégorie qui décrit le mieux votre organisation. Consultez la section sur l'admissibilité du Guide de candidature si vous postulez en tant qu'individu ou si vous êtes une organisation située et opérant au Québec.

1.5 Statut d'incorporation

Indiquez si votre organisation est incorporée au Canada. Si oui, fournissez votre numéro d'entreprise de l'Agence du Revenu Canada (ARC) à 9 chiffres. Sinon, confirmez si vous êtes disposé à vous incorporer pour recevoir le financement.

1.5.1 Numéro d'enregistrement de l'ARC pour les entreprises, les organismes de bienfaisance ou les organismes sans but lucratif : Entrez votre numéro d'entreprise (NE) à neuf chiffres dans ce champ. Suivez ce lien si vous avez besoin de plus d'informations.

1.5.2 Personne-ressource principale pour l'équipe

Fournissez les coordonnées de la personne responsable de la demande :

- Nom complet.
- Titre du poste.
- Organisation.
- Courriel.
- Numéro de téléphone.
- Langue préférée (français ou anglais).

1.5.3 Vérifiez si vous êtes prêt à vous incorporer au Canada pour recevoir le financement, si votre projet est sélectionné. Remarque : si vous répondez « Non » à cette question, votre demande ne sera pas prise en compte.

1.6 Coordonnées de la personne ou de l'organisation responsable de la soumission du formulaire.

1.7 Personnes-ressources supplémentaires (facultatif, maximum 2)

Incluez jusqu'à deux personnes supplémentaires pouvant appuyer la demande ou le projet.

Section 2 : Proposition de projet

Cette section est évaluée et doit être remplie avec des réponses claires et concises. Des limites de mots sont spécifiées pour chaque question.

2.1 Alignement du projet

2.1.1 Groupes désignés (150 mots)

Identifiez les groupes sur lesquels votre projet se concentrera. Justifiez votre choix à l'aide de données sur la main-d'œuvre ou de barrières identifiées.

2.1.2 Secteurs réglementés ciblés (150 mots)

Précisez les secteurs visés par votre projet et expliquez la justification, y compris les défis d'équité propres à ces secteurs.

2.1.3 Fondement pour la représentation (150 mots)

Décrivez comment votre projet améliorera la représentation des groupes désignés dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Décrivez comment les activités sont liées aux résultats attendus.

2.1.4 Mobilisation des parties prenantes (200 mots)

Expliquez comment vous avez consulté les groupes désignés et les parties prenantes. Résumez les commentaires reçus et leur influence sur la conception et les priorités du projet.

2.1.5 Partenaires du projet (200 mots)

Listez tous les partenaires et leurs rôles. Expliquez comment la collaboration sera gérée et comment les conflits potentiels seront abordés. Utilisez un tableau si utile.

2.2 Faisabilité

2.2.1 Calendrier et jalons (200 mots)

Fournissez un calendrier des activités et des livrables. Expliquez comment le progrès sera suivi et comment vous vous adapterez aux changements.

2.2.2 Structure du projet et ressources (400 mots)

Décrivez la conception de votre projet et le plan de ressources, incluant les ressources financières, humaines et techniques.

2.2.3 Capacité organisationnelle (150 mots)

Décrivez votre expérience et votre capacité à réaliser le projet, y compris la préparation et l'expertise des partenaires.

2.2.4 Gestion des risques (200 mots)

Identifiez les principaux risques et expliquez vos stratégies d'atténuation et de contingence.

2.2.5 Confidentialité des données et consentement (200 mots)

Expliquez comment vous traiterez les données personnelles et d'équité de manière sécuritaire et éthique, en conformité avec la législation pertinente. Le programme s'attend à ce que les candidats démontrent comment les données seront protégées et que la participation sera éclairée, volontaire et respectueuse de la vie privée.

2.3 Potentiel évolutif

2.3.1 Adaptabilité (250 mots)

Décrivez comment votre projet peut évoluer ou s'adapter par d'autres employeurs ou secteurs.

2.3.2 Engagement futur (250 mots)

Présentez les plans pour élargir les partenariats et les activités aux années 2 et 3, incluant les livrables anticipés et les stratégies d'engagement.

2.4 Mesure des résultats

2.4.1 Résultats attendus (250 mots)

Définissez les résultats liés à la représentation des groupes désignés, incluant les indicateurs à mesurer.

2.4.2 Plan de suivi (250 mots)

Décrivez comment vous suivrez la représentation avec les partenaires, incluant les sources de données et les mécanismes de rapport.

2.4.3 Méthodes qualitatives (200 mots)

Expliquez comment les entrevues, sondages ou groupes de discussion seront utilisés pour comprendre les expériences vécues et les obstacles.

2.4.4 Outils standardisés (250 mots)

Décrivez les outils ou protocoles qui aideront les partenaires à mettre en œuvre la mesure de l'équité de manière cohérente.

Section 3 : Attestation

Pour que votre demande soit admissible au financement, elle doit être complétée et signée par le ou les représentants officiels de l'organisation demandeuse, conformément aux règlements ou documents constitutifs de l'organisation.

Section 4 : Sondage facultatif

Cette section n'est pas évaluée.

Cette section recueille des informations sur votre expérience avec ce défi, sur votre organisation, ainsi que des données démographiques.

Les données recueillies seront utilisées strictement à des fins administratives pour aider Impact Canada à comprendre si et comment ces projets sont efficaces et à améliorer leur conception à l'avenir.

Les données seront agrégées et aucune réponse individuelle ne sera publiée. Vos réponses ne seront pas utilisées dans le processus d'évaluation et n'affecteront pas vos chances de succès dans ce défi ou dans toute autre demande de financement fédéral. Ces informations pourraient être partagées avec d'autres ministères.